

Vers une profession de psychothérapeute ?

Au départ de toute cette affaire, on trouve un intense lobbying effectué par La Fédération Française de Psychothérapie en vue d'obtenir - les termes divergent parfois - un certificat (mot utilisé par Serge Ginger son Secrétaire Général dans son interview a Réel n°33 [i]) qui constituerait une validation par les pouvoirs publics de la formation prodiguée par ses soins ou plutôt par ceux des instituts la composant.

Ce mouvement d'agitation, va d'ailleurs se poursuivre à travers de nombreuses manifestations intitulées "États Généraux" qui doivent débiter à Paris les 4 et 5 mai prochains. Une proposition de loi a été déposée par le député vert Jean Michel Marchand, qui reprend les principales revendications posées par la Fédération Française de Psychothérapie. Précisons toutefois que tout sépare une **proposition** de loi d'un **projet** de loi. Les députés, toutes tendances confondues déposent des propositions de loi dont la plupart n'ont aucune chance d'aboutir, car le gouvernement est maître du calendrier des débats à l'Assemblée Nationale. Si le gouvernement devait effectivement inscrire cette proposition au calendrier, les choses prendraient alors une dimension très nettement politique et l'on s'engagerait alors dans un processus dont l'issue serait tout à fait incertaine.

L'argumentation de la Fédération Française de Psychothérapie se développe suivant plusieurs axes :

- Le gouvernement craint que les sectes ne se développent en France sous couvert de psychothérapie, si vous nous reconnaissez nous ferons le ménage.
- Une législation Européenne est en train de voir le jour. La France ne peut rester indéfiniment à l'écart.
- Nous ne faisons pas de la médecine. Nous ne visons pas la guérison mais l'épanouissement de soi.
- Nous proposons des formations longues propres à décourager les amateurs et comportant des cours théoriques et pratiques. - nous ne demandons pas le remboursement par la Sécurité Sociale de nos séances.

Cette offensive a fini par être prise au sérieux et dénoncée par les psychiatres, les psychologues, et les psychanalystes. Les premiers voient bien le risque de perte de pouvoir et d'influence que présente aujourd'hui l'évolution de la profession. En terme d'effectifs la courbe démographique prévoit à 15 ans une baisse de 30 %. Sur le plan de la pratique, la multiplication des psychiatres prescripteurs aux dépens des psychiatres psychothérapeutes ou psychanalystes tend à réduire la consultation psychiatrique à sa seule dimension diagnostique et chimiothérapeutique. Dans ces conditions, le terrain laissé vacant pourrait bien assez rapidement se voir occupé par d'autres professionnels moins compétents - voire même pour certains sans compétence aucune - mais beaucoup moins coûteux.

Les psychiatres sont regroupés au sein de la Fédération Française de Psychiatrie : leur prise de position date de mars 2000.

Composée, pour partie de psychiatres des hôpitaux, elle reprend classiquement la position de défense de la pratique médicale, posant la possibilité d'utiliser à toute fins utile- y compris de psychothérapie - et sous le contrôle du psychiatre, des psychologues comme auxiliaires médicaux et d'étendre les dispositifs dorés et déjà en place au niveau du secteur public ou privé associatif à la pratique libérale. Au sein de cette Fédération, l'une de ses composantes, l'Association Française de Psychiatrie, a jugé utile de prendre les devants. Elle s'est, en la personne de son secrétaire et maintenant Président Christian Vasseur associée au député RPR Bernard Accoyer pour élaborer une proposition de loi qui a été débattue au cours d'un colloque qui s'est tenu en mars 2000 à l'Assemblée Nationale et où participaient notamment un certain nombre d'analystes proches de la Société Psychanalytique de Paris et Patrick Guyomard

Cette proposition, qui a été modifiée à la suite de ce colloque, reprend le consensus auquel était parvenue la commission Gérolami (du nom du Conseiller d'État qui la présidait) au sujet de la TVA. Soit en résumé : Les psychothérapies sont l'affaire des psychologues et des psychiatres et le titre leur

revient de droit. Certaines situations précédant la mise en place de la Loi, pourront cependant être régularisées par une commission ad hoc.

De son côté, l'Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé qui comprend beaucoup de psychiatres pratiquant la psychanalyse indique, dans un communiqué, "qu'il ne saurait exister de métier de psychothérapeute en tant que tel, les psychothérapies étant des techniques de soins." Prenant le contre-pied de la position énoncée par la Fédération Française de Psychiatrie, elle dénonce le fait que "dans l'hypothèse d'une réglementation qui ouvrirait la possibilité d'un exercice conventionné pour les psychologues, il paraît discutable que les psychiatres se proposent d'être les garants de la qualité des soins de ces derniers, ou même puissent prendre proposition de prescripteurs".

Les psychologues sont de leur côté inquiets eux aussi de voir leur pratique professionnelle ravalée à ce qu'ils jugent être dans la plus part des cas du pur charlatanisme et sur des critères qui ne peuvent que leur faire perdre de leur crédibilité

C'est ainsi que le Syndicat des Psychologues a clairement dénoncé la nocivité de la proposition Marchand et l'opposition quasi unanime de la profession à celle-ci.

Soulignant que les principales composantes de la Fédération Française de Psychothérapie, sont issues du courant dit "humaniste" (bioénergie, analyse transactionnelle, gestalt, méditation transcendante etc.) le plus souvent associé à l'époque des années 70 où fleurissaient déjà les pratiques venues entre autre de Californie, les auteurs de ce communiqué de presse y indiquent clairement que ces mouvements sont d'abord issus d'une résistance à la psychanalyse. Pour la composition des associations composant la Fédération Française de Psychothérapie, on se reportera utilement aux deux numéros du Journal Français de Psychiatrie cités en annexe.

Et **les psychanalystes** donc ? Malgré leur éclatement, ils ne sont pas restés inactifs et soit au sein de groupements plus ou moins éphémères et toujours compliqués de rivalités bien présentes, soit par des démarches individuelles de leurs représentants associatifs au près du ministère, ils ont chacun à leur tour dénoncé la sauce à laquelle on prétendait les manger. Le problème est qu'au lieu de mener une politique, ils en mènent plusieurs et qu'au lieu de la mener au grand jour - comme personne n'est à l'heure actuelle en mesure de parler au nom de tous chacun des protagonistes prend des mines de conspirateur dès qu'il s'agit de dire clairement ce qui se fait oubliant tout de même que ce sont les psychanalystes "de base" toutes tendances confondues y compris les 50 % d'entre eux qui ne font partie d'aucune association, qui en se mobilisant ou non trancheront en dernier recours.

Donc résumons les initiatives. Tout d'abord celle issue du président du Quatrième Groupe qui a proposé à diverses associations de signer en commun une lettre dénonçant le projet qui selon lui tend à prévaloir actuellement à savoir une formation préalable comme psychiatre ou psychologue suivie d'une formation par un institut agréé. Soulignant que ce projet entraînerait la formation d'une commission universitaire sensée trancher entre les demandes d'agrément et que la diversité des enseignements et des formations proposées par les demandeurs, ne permettrait à cette commission qu'une approche formelle de leur contenu, il note que la garantie alors accordée à ces sociétés et à ceux qu'elle formerait à la psychothérapie n'aurait en fait aucune valeur. Le projet visant à en exclure les sectes serait manqué, et l'on aboutirait à terme qu'au risque de donner paradoxalement à celles-ci la garantie de l'État.

Deuxième initiative publique celle-là, initiée par Charles Melman et Gérard Pommier. Par le biais de colloques, démarches diverses, publications notamment dans le Journal Français de Psychiatrie, et des associations qu'ils animent l'Association Freudienne Internationale et La Fondation Européenne pour la Psychanalyse, ils ont sonné le tocsin de la profession appelant à la mobilisation générale. Charles Melman pour sa part, suggère que la moins mauvaise solution serait sans doute de "laisser les groupements de psychothérapeutes garantir, de leur propre responsabilité, leur pratique et leurs adhérents et exiger du psychothérapeute ayant pignon sur rue qu'il justifie voire annonce son appartenance à un tel groupe" JFP n° 11

troisième initiative, celle du groupe connu par les initiés sous le nom de groupe Cournut du nom de son initiateur. Il s'agit d'un groupe informel, né à la suite d'une lettre envoyée par l'APUI aux différentes associations et visant à élaborer une sorte de plate-forme minimale commune entre elles

sur ce qu'est la psychanalyse et le travail du psychanalyste. Ce groupe qui a une pratique d'échanges cliniques et théoriques a été conduit à se pencher bien évidemment sur la question soulevée par les rumeurs concernant cette question de titre de psychothérapeute et cherche, elle aussi, à faire surgir un consensus.

Enfin on citera la démarche assez solitaire de Dominique Batude qui elle aussi a décidé, avec quelques collègues, de battre le fer.

On voit bien que pour les psychanalystes, il y a péril à se voir ramenés au même niveau que les spécialistes de l'amourologie et éventuellement confondus avec eux sous prétexte d'égalité des droits. S'il venait à voir le jour un projet quel qu'il soit ne pourrait que s'avérer nuisible à la profession. Soit il conduirait à la mainmise de l'Université dès lors investie d'un pouvoir de réglementation dont on voit trop les effets dévastateurs au niveau des psychiatres dont pour exemple seuls les articles se référant au DCEM sont validés pour l'obtention des titres, (ce à quoi certains répondent que les sociétés de psychanalyse n'ont qu'à investir l'Université) - soit les sociétés de psychanalyse elles-mêmes seraient porteuses de cette garantie mais n'étant pas les seules - et même dans ce cas on sait leurs rivalités extrêmes - elles seraient placées sur un pied d'égalité avec d'autres groupements qu'elles considèrent, à juste titre, comme constituées pour une part majeure de charlatans, fussent-ils animés des meilleures intentions du monde.

Il reste que pour l'instant personne ne connaît exactement les intentions du ministère, Bernard Kouchner ayant répondu précédemment à une question sur ce sujet en mars 98 que "les différents professionnels pratiquant la psychothérapie ne sont pas unanimes à en souhaiter la réglementation" C'est en effet le moins que l'on puisse dire. mais cette position qui était celle du ministre il y a trois ans est-elle toujours actuelle ? mystère.

Faut-il s'alarmer de la situation ? Il faut au moins rester vigilant. Certes, on ne sait rien pour l'instant de l'intention du ministre, aucune proposition de loi n'est déposée par le gouvernement, mais si c'était le cas, les choses pourraient aboutir à des décisions extrêmement problématiques pour la profession. Cette mobilisation aura peut-être un avantage, celui de faire bouger un peu les associations psychanalytiques. A refuser de se reconnaître entre elles, craignant qu'on les confonde malgré leurs divergences, elles risquent aujourd'hui d'être bien plus gravement ramenées à niveau de groupement n'ayant plus aucun rapport avec la psychanalyse et ses exigences éthiques. Peut-être, la législation qui se prépare peut-être en coulisses, constitue-t-elle l'une des dernières occasions qui leur soit encore offerte de montrer qu'elles peuvent dépasser leurs divergences pour se montrer à la hauteur des enjeux de la profession.

Enfin signalons qu'un colloque réunira une partie des belligérants pour un débat public à la Maison des Sciences de l'Homme [ii].

Laurent Le Vaguerèse

NB : Nous avons laissé de côté la question de la formation des analystes à la psychothérapie. Nous renvoyons sur ce sujet tout spécialement à l'excellent article de Paul Israel "l'identité du psychanalyste" in la Revue Française de Psychanalyse numéro 4 (1999) sur l'Identité.

 i

Réel 129 rue Vauban 69006 Lyon, journal@reeledit.net

 ii

Colloque "psychanalyse, psychothérapie ; le débat" organisé par des gens du JFP le 16 juin de 9h30 à 17h à la MSH, S'adresser à l'association "Sujet(s) de société", 84, rue du Fg St Denis. Intervenants : P. Delaroché, Cournot, Sédat, Alain Didier-Weil, Serge Ginger (Gestaltiste, Fédération française de psychothérapie).